# [Avancé] Ecritures comptables du module Cooperators

• Ecritures comptables lors de la prises de parts

## Ecritures comptables lors de la prises de parts

Pour les utilisateurs d'Odoo qui font également leur comptabilité dans Odoo, il est primordial de bien comprendre les implications comptables de l'utilisation de l'application Cooperators.

#### Prérequis:

- le compte 416000 est configurable et peut être modifié dans la configuration générale du module Easy My Coop.
- le compte d'apports est configurable sur les parts.

### 1. Valider la demande de souscription

Avant cette étape, il n'y a aucune écriture comptable générée.

Les premières écritures comptables sont faites au moment où on valide une demande de souscription. Une demande de libération de capital est générée par le système.

A cette étape, pour une demande d'1 part de 100€, les écritures suivantes sont générées :

416000	
Débit	Crédit
100	

Une créance est enregistrée : le futur coopérateur doit de l'argent à la coopérative.

100000	
Débit	Crédit
	100

Le compte d'apports (anciennement compte de capital dans l'ancien code des sociétés pour la Belgique) est crédité.

#### 2. Enregistrer un paiement

Lorsque le futur coopérateur a effectué son versement et que l'argent arrive sur le compte bancaire de la coopérative, de nouvelles écritures sont générées lors du lettrage.

416000	
Débit	Crédit
	100

La créance est annulée. Les 2 écritures sur le compte 416000 sont lettrées entre elles.

550000	
Débit	Crédit
100	

Le compte associé à la banque est débité. Les 100€ sont donc comptabilisés sur le compte bancaire dans la comptabilité.

#### 3. Implications en cas de non paiement

Si un futur coopérateur ne paie pas ses parts, le compte d'apport est surévalué. Il faut donc régulièrement faire une écriture de renversement qui annule les écritures du point 1, lorsqu'on est sûr que le futur coopérateur ne paiera jamais ses parts.

Pour ce faire, il faut se rendre sur la demande de libération de capital et créer une "Note de Crédit".

A cette étape, pour une demande d'1 part de 100€, les écritures suivantes sont générées :

416000	
Débit	Crédit
	100

Les 2 écritures sur le compte 416000 sont lettrées entre elles et s'annulent.

100000	
Débit	Crédit
100	

Le compte d'apports (anciennement compte de capital dans l'ancien code des sociétés pour la Belgique) est débité et donc la surévaluation n'est plus d'actualité.